



Solde de tout compte : fin cdd

Par **ismaele**, le **02/02/2010** à **01:31**

Bonjour,
J'ai été embauché en CDD du 15/07/09 au 15/01/10. J'ai signé un CDI le 14/01/10 dans la même entreprise au même poste. Mon bulletin de paie de ce mois ci ne comprend pas mon solde de jours de congé, ni l'indemnité de congé payé, ni le 14ème mois au prorata. Je précise que nous sommes payé sur 14 mois (mai : prime de vacances, et novembre : 14ème mois).
Comment puis je faire régulariser ma situation ?
Mon employeur ne devait il pas me remettre 2 bulletin de salaire ce mois ci ? (1 pour la fin de mon CDD et l'autre pour le CDI)
?
Merci de me répondre.